**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

**Procès-verbal du Conseil municipal du 26 janvier 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 janvier, à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de RONGÈRES, légalement convoqué le 19 janvier 2024 s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Christophe MINET**, Maire.

**Étaient présents** : Lionel CHIGNOL, Chantal DESSERT, Sonia FAYET, Philippe GENIN, Cyrielle JOUANNEAU, Michel MAITRE, Olivier PISSOCHET, Hervé POIGNÉ, Laurent POURRET, Dominique VERDIER,

**Était(ent) absent(es) excusé(es)** : Anna BONET, Julie CAVEAU, Nathalie GADET-AUROUX, Frédérique LEROUX,

**Pouvoir(s) donné(s)** à Dominique VERDIER par Julie CAVEAU, Cyrielle JOUANNEAU par Frédérique LEROUX,

Le Conseil Municipal désigne Chantal DESSERT secrétaire de séance et Mme AUROY Michelle, secrétaire auxiliaire

Quorum : atteint

Séance avec public : oui

**ORDRE DU JOUR**

Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 27 octobre 2023

**13 Voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 Abstention(s)**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le rajout de point à l'ordre du jour :

- × Délibération concernant les rythmes scolaires des écoles de Rongères

Avis du Conseil Municipal sur la proposition faite :

**13 Voix POUR, 0 CONTRE, 0 Abstention(s)**

**1) Demande de subvention au Conseil Départemental pour la voirie**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux de renforcement et de reprofilage sur la voie communale N° 2 (Chemin de Hauterive).

Le devis estimatif établi par la société COLAS pour ces travaux s'élève à 16 912.00 € HT, soit 20 294.40 € TTC.

Monsieur le Maire propose :

De délibérer afin :

- D'approuver le projet,
- De demander le soutien du département de l'Allier pour l'attribution d'une subvention, dans le cadre du dispositif de soutien aux travaux de voirie,
- D'approuver le devis estimatif des travaux,
- D'approuver le plan de financement,
- D'inscrire les crédits au budget primitif 2024

.../...

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

Après l'exposé de Christophe MINET, Maire, le conseil Municipal

par 13 voix **POUR**, 0 voix **CONTRE** et 0 **Abstention(s)**

**ACCEPTÉ** l'ensemble des propositions et approuve le plan de financement suivant :

Conseil Départemental - soutien aux travaux de voirie (30%)	5 073.60 €
Autofinancement	11 838.40 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>16 912.00 €</b>

**MANDATE** Monsieur le Maire pour la réalisation du dossier de demande de subvention et actes idoines.

**2) Demande de subvention au Conseil Départemental pour le relevage de tombes et création de cases (colombarium) (Dispositif solidarité départementale)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux au cimetière communal de RONGÈRES. Ces opérations concernent les opérations de relevage de tombes dont l'état d'abandon a été constaté ainsi qu'une création de cases (colombarium) avec aménagement paysager.

Un devis a été établi par la maison GENESTIER de St Pourçain-sur-Sioule, pour un montant de 10 624.99 € HT.

Après présentation des travaux envisagés, monsieur le Maire propose :

De délibérer afin :

- D'approuver le projet,
- De demander le soutien du département de l'Allier pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif solidarité départementale (Aide plafonnée à 5.000 euros)
- D'approuver le devis estimatif des travaux,
- D'approuver le plan de financement,
- D'inscrire les crédits au budget primitif 2024

Après l'exposé de Christophe MINET, Maire, le conseil Municipal

par 13 voix **POUR**, 0 voix **CONTRE** et 0 **Abstention(s)**

**ACCEPTÉ** l'ensemble des propositions et approuve le plan de financement suivant :

.../...

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

## PLAN DE FINANCEMENT H.T.

DEPENSES		RECETTES	
Relevage de tombes Création cases (Colombarium)	10 624.99 €	Département 47.00% (plafond dispositif solidarité départementale 10.000 euros HT)	4993.75 €
		DETR 33%	3 506.25 €
		Autofinancement 20 %	2 124.99 €
TOTAL HT	10 624.99 €	TOTAL HT	10 624.99 €

**MANDATE** Monsieur le Maire pour la réalisation du dossier de demande de subvention et actes idoines.

**3) Demande de subvention DETR année 2024 pour le relevage de tombes et création de cases (colombarium)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux au cimetière communal de RONGÈRES. Ces opérations concernent les opérations de relevage de tombes dont l'état d'abandon a été constaté ainsi qu'une extension du colombarium avec aménagement paysager.

Un devis a été établi par la maison GENESTIER de St Pourçain-sur-Sioule, pour un montant de 10 624.99 € HT.

Après présentation des travaux envisagés, monsieur le Maire propose :

De délibérer afin :

- D'approuver le projet,
- De demander le soutien de l'état au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2024
- D'approuver le devis estimatif des travaux,
- D'approuver le plan de financement,
- D'inscrire les crédits au budget primitif 2024

Après l'exposé de Christophe MINET, Maire, le conseil Municipal

par 13 voix **POUR**, 0 voix **CONTRE** et 0 **Abstention(s)**

**ACCEPTE** l'ensemble des propositions et approuve le plan de financement suivant :

.../...



## PLAN DE FINANCEMENT H.T.

DEPENSES		RECETTES	
Relevage de tombes Extension du Colombarium	10 624.99 €	Département 47.00% (plafond dispositif solidarité départementale 10.000 euros HT)	4993.75 €
		DETR 33%	3 506.25 €
		Autofinancement 20 %	2 124.99 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>10 624.99 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>10 624.99 €</b>

**MANDATE** Monsieur le Maire pour la réalisation du dossier de demande de subvention et actes idoines.

#### **4) Annulation de la délibération 2023-27 du 27 octobre 2023**

Monsieur le Maire explique que lors du Conseil Municipal du 27 octobre 2023, il avait été décidé d'imputer les taxes foncières relatives aux implantations des équipements d'assainissement au SIVOM Val d'Allier suite au transfert de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Au vu des calculs effectués et après avis de la commission des finances, l'imputation de cette taxe au SIVOM mérite d'être reconsidérée en raison de son montant non significatif et au regard du travail administratif de suivi à engager.

Après exposé complémentaire de Michel MAITRE, adjoint aux finances, il est proposé d'annuler la délibération en date du 27 octobre 2023, de faire supporter à la commune de Rongères la part de taxe foncière des emprises concernées et de ne pas procéder à la demande de recouvrement auprès du Sivom Val D'Allier.

Après délibération, le conseil municipal, valide l'ensemble des propositions par :

**13 Voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 Abstention(s)**

Et **MANDATE** monsieur le maire pour la signature de tout acte relatif à ce dossier.

#### **5) Création d'un ossuaire**

Monsieur le Maire informe qu'au vu du projet de relevage des tombes de la Maison GENESTIER de St Pourçain sur Sioule, il est nécessaire de créer un ossuaire afin d'y déposer les restes des exhumations des corps.

.../...



## MAIRIE DE RONGÈRES

03150

L'emplacement proposé se situe dans le carré N° 3 emplacement 3003. Il s'agit d'un caveau vide, dans lequel est déjà présent un sac d'ossements.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par

**13 Voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 Abstention(s)**

**D'APPROUVER** la création d'un ossuaire au sein du cimetière de Rongères à l'emplacement N° 3003.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches correspondantes et signer tout document relatif à ce dossier.

### **6) Prise d'acte de la présentation du Rapport Social Unique 2022 (RSU)**

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que lors de la réunion du comité technique, les services du CDG03 ont présenté aux membres de cette instance le RSU établi suite au recueil des données saisies par les collectivités et établissements publics de moins de 50 agents. Ce rapport doit être produit chaque année et être transmis à la DGCL (Direction générale des collectivités locales).

Aucun accident n'a été relayé auprès du CHSCT au cours de l'année 2022. Le RSU a été approuvé à l'unanimité par le comité technique.

Le conseil municipal doit prendre acte de la présentation du RSU 2022 et il lui est présenté les données de la collectivité de Rongères.

Après communication et par :

**13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENSION, le Conseil Municipal**

**PREND ACTE** de la présentation du RSU 2022 et des données de la collectivité

**MANDATE** monsieur le maire pour assurer sa publication par affichage en Mairie.

### **7) Rythmes scolaires**

Madame l'Inspectrice d'Académie a dernièrement sollicité les maires des écoles publiques de l'Allier concernant le renouvellement des dérogations des rythmes scolaires.

Concernant la commune de RONGÈRES, une dérogation a été accordée en 2017, 2018 puis en 2021, pour 3 ans, pour que le temps scolaire soit organisé sur 4 jours.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour valider la prolongation de cette organisation et l'avis du conseil d'école doit accompagner cette délibération.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal cette organisation du temps scolaire sur 4 jours avec les horaires suivants :

.../...



**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

	<u>matin</u>	<u>après-midi</u>	<u>temps pause méridienne</u>	<u>temps scolaire</u>
<u>lundi</u>	9 h - 12 h	13 h 30 - 16 h 30	1 h 30	6 h
<u>mardi</u>	9 h - 12 h	13 h 30 - 16 h 30	1 h 30	6 h
<u>mercredi</u>	Pas de temps scolaire			
<u>jeudi</u>	9 h - 12 h	13 h 30 - 16 h 30	1 h 30	6 h
<u>vendredi</u>	9 h - 12 h	13 h 30 - 16 h 30	1 h 30	6 h

Et propose la reconduction pour une période de 3 ans du dispositif.

Après délibération, le Conseil Municipal par :

13 voix **POUR**, 0 voix **CONTRE**, et 0 **ABSTENTION(S)**

Accepte le renouvellement de dérogation des rythmes scolaires pour l'école de RONGÈRES,  
 Accepte le planning présenté ci-dessus,  
 Mandate Monsieur le Maire pour le communiquer à Mme l'Inspectrice d'Académie.

### Questions diverses

- ✓ Avis concernant le recours à la fonction de délégué à la protection des données.  
Après report du sujet lors du dernier conseil municipal, l'ATDA (agence technique du département de l'Allier) a confirmé qu'elle pouvait assurer cette prestation optionnelle pour un montant de 721 euros (base cotisation 2023). Au regard du coût engendré, l'avis du conseil municipal est d'approfondir la réflexion et de surseoir à décider.
- ✓ Communication du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire.
- ✓ Frais de scolarité (Communauté de communes de Lapalisse et mairie d'Avermes)
- ✓ Prévisions investissements 2024 :
  - Portes et fenêtres de la salle du restaurant « La Forterre »
  - Étude de rénovation du foyer La Forterre
  - Modification commande de chauffage et réparation de la pompe à chaleur (entreprise LSA de St Pourçain-sur-Sioule) au Foyer La Forterre

.../...



## MAIRIE DE RONGÈRES










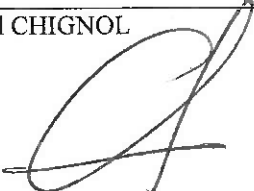
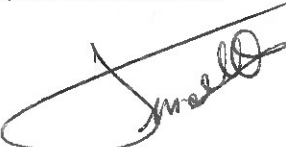
03150

- Réfection toiture du préau à l'école des Tilleuls
  - Travaux au cimetière.
  - Ateliers municipaux (transfert en cours)
  - Véhicule communal (Prévoir le renouvellement à moyenne échéance)
- 
- ✓ Demandes d'occupation de l'ancien local du tennis par Nathalie GADET-AUROUX, conseillère municipale en charge de la bibliothèque et par l'association sportive Rongéroise (foot).  
En 2020, après plusieurs tentatives de relance de l'activité tennis à Rongères restées vaines et l'absence de propositions de reprise des locaux, la commune a décidé d'utiliser le préfabriqué pour y stocker du matériel, notamment les chaises et les tables utilisées au foyer de la Forterre ou par les associations à proximité. A ce jour, il n'existe aucune autre solution de stockage. A la même époque, le système d'alimentation en eau potable a dû être mise hors service suite à des dégâts provoqués par le gel. Par ailleurs, les locaux ne bénéficient pas de moyen de chauffage, ni de protection incendie et ne peuvent, dans ces conditions être ouverts au public. En conséquence, le conseil municipal émet un avis défavorable à l'unanimité.
  - ✓ Règlement du cimetière (il faudra revoir le tarif concernant la dispersion des cendres au jardin du souvenir et vérifier son aspect réglementaire).
  - ✓ Avenir des écoles
  - ✓ Remplacement Amandine PUY (agent communal)
  - ✓ Avis concernant l'installation d'une consigne Pickup au commerce multiservices Le Bon Vivre.  
Avis favorable.
  - ✓ Distribution « La Plume »
  - ✓ Repas du conseil

Fin de séance : 22 heures 20

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

Christophe MINET, Maire 	Hervé POIGNE, 1 <sup>er</sup> adjoint 	Michel MAITRE, 2 <sup>e</sup> adjoint 
Laurent POURRET, 3 <sup>e</sup> adjoint 	Chantal DESSERT, 4 <sup>e</sup> adjointe 	Dominique VERDIER 
Philippe GENIN 	Julie CAVEAU Absente excusée Pouvoir donné à Dominique VERDIER	Sonia FAYET 
Cyrielle JOUANNEAU 	Anna BONET Absente	Nathalie GADET-AUROUX Absente
Lionel CHIGNOL 	Olivier PISSOCHET 	Frédérique LEROUX Absente excusée Pouvoir donné à Cyrielle JOUANNEAU